Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230224-DEC202320-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

24 FEV 2023

DEC202320
FINANCES ;
Contrat de maintenance réglementaire pour la porte automatique coulissante de l'hôtel de ville ;

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros) ;

VU le devis de OTIS en date du 14/02/2023 ;

CONSIDERANT la nécessité d'une maintenance annuelle pour la porte automatique de l'hôtel ville ;

CONSIDERANT que plusieurs entreprises ont été consultées ; que l'offre la mieux disante en termes de prix et de moyens technique est celle de la société OTIS ;

DECIDE de signer le devis de la société OTIS en date du 24/02/2023 concernant la maintenance de la porte automatique de l'hôtel de ville pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois et un montant total de 216.00€ TTC ;

PORTE ainsi le terme de la période de contrat au 24 février 2027, non renouvelable.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES SUR ALLIER (ALLIER)